



Rachat d'un bien alors que nous ne sommes pas divorcés

Par **coco95**, le **03/11/2014** à **15:36**

onjour,

Notre maison viens d'être vendue sans que nous soyons divorcé, puis-je racheter un bien avec ma part (soit la moitié) sans que je sois inquiété dans l'avenir, en fait que mon mari me demande quoi que ce soit par la suite (moitié de l'appartement ...) et puis je l'acheter sous mon nom de jeune fille ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **domat**, le **03/11/2014** à **16:35**

Bjr,

comme l'aurait dis la palice, tant que vous n'êtes pas divorcés, vous êtes toujours mariés et la communauté (si vous aviez ce régime) existe toujours et l'argent de la vente est de l'argent appartenant à la communauté.

si vous achetez un bien en étant toujours mariés, ce bien sera un bien commun et nécessitera l'accord de celui qui est toujours votre époux.

cdt